

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS "Quiz Heure d'Été 2025"

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR DU JEU

Le présent jeu-concours est organisé par **Apprivoiser son Stress**, domicilié(e) **4 rue de Sully F- 94220 Charenton-le-Pont**, représenté(e) par **Valérie Pasquier**, Directrice, désigné ci-après "l'Organisateur".

ARTICLE 2 – OBJET DU JEU-CONCOURS

Le jeu-concours vise à promouvoir la sensibilisation au passage à l'heure d'été à travers un quiz en ligne. La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 3 – DURÉE DU CONCOURS

Le jeu est ouvert du **12 mars 2025 au 30 mars 2025**. Le tirage au sort aura lieu le **31 mars 2025**.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute personne physique majeure résidant dans l'UE en Suisse ou au Canada.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

1. Le participant doit répondre aux **5 questions du quiz** et obtenir un score de 100% pour participer au le tirage au sort.
2. Chaque participant peut **tenter sa chance plusieurs fois** pour atteindre les 100%.
3. Une fois le score de 100% atteint il ne lui sera plus possible de jouer
4. Un système de **parrainage** est mis en place :
 - **Le parrain reçoit 2 chances supplémentaires** pour chaque filleul inscrit et obtenant 100%.
 - **Le filleul reçoit 1 chance supplémentaire** s'il obtient un score de 100% et en mentionnant l'adresse mail de son parrain ou de sa marraine.

ARTICLE 6 – DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le gagnant sera tiré au sort parmi les participants ayant **répondu correctement à toutes les questions en tenant compte des chances supplémentaires dues aux parrainages**.

ARTICLE 7 – LOTS MIS EN JEU :

- 1. Un bon cadeau de 50€ Tir Groupé.** Le lot ne pourra en aucun cas être échangé contre une somme d'argent ou tout autre lot. Le bon cadeau au format numérique sera transmis au gagnant par mail.
- 2. 3 x Ateliers découverte sommeil digitaux** d'une valeur de 9.90€ chacun

ARTICLE 8 – PUBLICATION DES RÉSULTATS

Le gagnant sera contacté par e-mail et annoncé sur les réseaux sociaux de l'Organisateur avec son accord.

ARTICLE 9 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données des participants sont collectées par l'Organisateur à des **fins exclusives de gestion du jeu-concours** et de remise du lot. Aucune donnée ne sera utilisée à des fins commerciales sans **consentement explicite**.

Droits des participants :

- Conformément à la **loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978** et au **RGPD**, chaque participant dispose d'un droit **d'accès, de rectification et de suppression** des données le concernant.
- Les demandes peuvent être envoyées à rgpd@apprivoisersonstress.fr.
- Les données seront supprimées **3 mois après la fin du concours**, sauf consentement explicite pour d'autres communications.

Spécificités du parrainage :

- Les filleuls doivent être informés que leur **nom et adresse email sont communiqués par leur parrain**.
- Les données du filleul ne seront utilisées **qu'une seule fois** pour l'envoi d'un e-mail de participation.
- Sans consentement explicite, aucune donnée du filleul ne sera conservée après le concours.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉS

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de **dysfonctionnement technique, fraude ou problème de transmission des données**.

ARTICLE 11 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 12 – CONTACT ET RÉCLAMATIONS

Pour toute question relative au jeu, les participants peuvent écrire à rgpd@apprivoisersonstress.fr.